

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 A 20 H 00 A LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARLANC

Date de la Convocation : 18 juillet 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHAUTARD, CHRISTOPHE, CLADIÈRE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BLANCHETON, DEMATHIEU, FAVIER, PUMAIN, PRUNIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mmes BARTHOMEUF, DE LAENDER.

Secrétaire de séance : Mr FORCE Jacques.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du lundi 25 juillet 2022, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2022-08-01

DM N°2 BUDGET GENERAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Décide de procéder aux modifications budgétaires comme suit :

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Cpte 20422 - ONA 10 000 €

Cpte 1641 – ONA 10 000 €

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

DCM N°2022-08-02

**CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS DE TRANSPORTS A LA
PISCINE – COLLEGE J.A SENEZE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que des élèves de 6° du collège et des élèves de l'école primaire d'Arlanc (CM2) vont effectuer des séances à la piscine, les jeudis suivants : du 24 novembre 2022 au 2 février 2023.

Une convention de partage des frais de transports à la piscine est proposée avec le collège J.A SENEZE, qui prévoit que la Commune d'Arlanc et le collège prendront chacun 50 % du coût du transport de chaque déplacement effectué.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Accepte les conditions de la convention de partage des frais de transports à la piscine avec le collège J.A SENEZE, susmentionnée et présentée en annexe.

Charge Monsieur le Maire de signer ladite convention et toutes les autres formalités utiles à accomplir.

DCM N°2022-08-03

REVISION DU LOYER - IMMEUBLE EX-PERCEPTION - 2022

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un logement communal de type T4, situé au 41 route de Beurières, 63220 Arlanc, est disponible à la location. Cet appartement nécessite des travaux pour une remise en état. De nouveaux locataires prendront le logement. En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de baisser le loyer. Ce loyer sera ensuite révisé automatiquement chaque année, sur la base de l'indice IRL, à la date d'anniversaire du contrat conformément au bail établi.

Indice de référence des loyers initial : T2 2022 : 135.84

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte la baisse de loyer de 489.74 € à 400 €, loyer qui sera révisé ensuite automatiquement chaque année, à la date d'anniversaire du contrat conformément au bail établi, sur la base de l'indice IRL.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

DCM N°2022-08-04

CREATION D'UN POSTE PERMANENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à partir du 01/01/2023.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2022-08-05

**MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement du service de l'assainissement collectif voté par délibération en date du 18/01/2018. Il est donc proposé aux conseillers de corriger les horaires d'ouverture de la mairie, le logo, l'adresse internet du site internet de la Commune d'Arlanc, la mise en page de l'ensemble du document ainsi que le paragraphe 4-4 de la manière suivante :

Ancienne version « Les contrôles de conformité des installations privées, effectués à l'occasion de cessions de propriétés à la demande (des notaires, des propriétaires, etc...), sont facturés au demandeur pour un montant fixé par le conseil municipal d'Arlanc. »

Nouvelle version « Les contrôles de conformité des installations privées sont obligatoires, avant toute cession de propriété et sont facturés au propriétaire, quelque soit le demandeur (des notaires, des propriétaires, etc...), pour un montant fixé par le conseil municipal d'Arlanc.»

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve les termes modifiés du règlement du service de l'assainissement collectif tels qu'annoncés ci-dessus.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

DCM N°2022-08-06

LOCATIONS DE TERRAINS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le prix de location de l'hectare est basé sur l'indice maximal des prix de fermage en zone de demi-montagne, soit 83.63 € (au lieu de 80.76 € pour la période précédente) pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023. Cet indice de prix est effectif concernant tous les baux suivants.

LA CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à passer des conventions d'occupation provisoire et précaire des terrains appartenant à la commune, moyennant une redevance annuelle fixée à 83.63 € l'hectare comme listées dans le tableau récapitulatif ci-après :

Noms – Adresse	Parcelles	Surface	Montant
M. BOULAMOY Matthieu La Bosdonie 63220 Arlanc	ZT n°80 ZS n°100 ZS n°101	37a 12ca 1h 29a 31ca 1h 92a 50ca	31.05 € 108.15 € 160.99 €
M. COMPTE Serge Le Bourg 63220 Dore l'Église	ZK n°60 ZK n°61 ZK n°62 ZI n°130	2a 84ca 15a 98ca 47a 22ca 42a 16ca	2.37 € 13.37 € 39.49 € 35.26 €
Mme FOLNY Tatiana 48 route nationale 63220 Arlanc	ZI n°36 ZI n° 208 ZI n°255 ZI n°257	18a 50ca 41a 05ca 63a 38ca 34a 22ca	15.47 € 34.33 € 53.00 € 28.61 €
M. BOULAMOY Denis Chassaignes-Hautes 63220 Arlanc	ZV n°145 ZR n°68	99a 92ca 21a 03ca	83.57 € 17.49 €
GAEC Chassaignes-Hautes 63220 Arlanc	ZL n°103	34 a 74ca	29.05 €

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

M. LEBLANC Mickaël Sarras 63220 Arlanc	ZD n°93	2h 07a 51ca	173.55 €
M. CHAUTARD Gérald Croches 63220 Arlanc	ZD n°103 ZI n°121 ZK n°86 ZV n°110 ZV n°111 ZV n°112 « ZX n°20 ZX n°21 ZX n°23 ZX n°55 et BE n°3 »	2h 17a 70ca 1h 35a 25ca 95a 15ca 1h 5a 43ca 71a 61ca 37a 27ca 3h 56a 61ca	182.07 € 113.11 € 79.58 € 88.17 € 59.89 € 31.16 € 139.10 €
Mme SARAVO Josiane 4 Place Saint Joseph 63 220 Arlanc	BR n°351	7a 78ca	6.50 €
GAEC POMMEYROL 6 avenue du Livradois 63940 Marsac-en- Livradois	AZ 3	1h 63a 70ca	136.17 €

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Désignation du correspondant incendie et secours : Mr DELAYRE Christophe.

➤ Mr BICAN pose une problématique : participation de la commune à la sobriété énergétique.

➤ Piscine : réflexion sur le devenir de la piscine.

Clôture de la séance comportant 6 décisions

La séance est levée à 21 h 15

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

DCM N°2021-08-01	DM N°2 BUDGET GENERAL
DCM N°2021-08-02	CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS DE TRANSPORTS A LA PISCINE – COLLEGE J.A SENEZE
DCM N°2021-08-03	REVISION DU LOYER - IMMEUBLE EX-PERCEPTION - 2022
DCM N°2021-08-04	CREATION D'UN POSTE PERMANENT
DCM N°2021-08-05	MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DCM N°2021-08-06	LOCATIONS DE TERRAINS